

Monsieur le Conseiller communal,

Merci pour votre question et l'intérêt que vous portez à cette thématique qui nous tient également fort à cœur.

Merci aussi pour le rappel des enjeux et vos propositions d'actions.

Le Plan Action Climat est un projet initié par Bruxelles Environnement, en respect des engagements nationaux et destinés aux communes de la Région de Bruxelles-Capitale, dans le but de soutenir des projets locaux pour améliorer l'impact des communes sur le climat et la biodiversité.

Comme déjà expliqué, le Plan Action Climat d'Evere a été introduit auprès de Bruxelles Environnement, défendu en comité d'accompagnement et finalement accepté assorti de l'octroi d'un subside pour le réaliser.

La teneur essentielle de ce Plan comporte, comme recommandé par Bruxelles Environnement, la réalisation d'un état des lieux de la situation dans la commune avant d'envisager des propositions d'actions concrètes qui pourront bénéficier également de subsides par l'introduction de dossiers dans le cadre du volet 2.

Par ailleurs, la Commune dispose déjà de certains projets subsidiés dans le cadre de ce volet 2. Ces projets ont déjà été évoqués au sein du Conseil communal, il s'agit notamment d'un projet de réemploi de matériaux de construction ou un projet de végétalisation d'espaces publics.

Comme beaucoup de communes, nous avons décidé d'avoir recours à un bureau d'études recommandé par Bruxelles Environnement pour établir cet état des lieux, en concertation étroite avec les agents communaux, le comité technique et le comité de pilotage. Des concertations des citoyens, Conseils de quartiers, associations concernées, etc... sont également prévues. Ces bureaux d'études disposent de moyens d'analyse et d'évaluation communs permettant de comparer les données des communes sur des bases identiques. Cela est important.

Vous relayez l'initiative des « Fresques du Climat ». Il s'agit d'une initiative créée en France visant principalement à la sensibilisation sur les enjeux climatiques dans les écoles secondaires et supérieures. Si vous souhaitez que la Commune organise ce type d'actions, je vous rappelle que nous n'organisons pas d'enseignement secondaire ni supérieur. Je vous rappelle également que toute personne physique ou morale peut faire la demande d'occupation de locaux communaux pour des actions particulières dans les conditions prévues par nos règlements. Si vous souhaitez que la Commune organise ce genre d'ateliers, je propose que vous soumettiez le point au CCDD ; ce qui a d'ailleurs déjà été fait lors de la dernière séance de conseil consultatif du 03/05/2022.

Même si trop peu de gens sont sensibilisés aux enjeux climatiques, nous pensons que notre urgence en tant que pouvoir public est d'agir. C'est pour cette raison que nous focalisons nos moyens sur des actions concrètes qui auront un impact sur le réchauffement climatique comme par exemple réduire notre dépendance aux énergies fossiles en investissant dans la création d'électricité renouvelable, en passant notre charroi à l'électrique que nous produisons, en végétalisant l'espace public, en isolant le bâti communal, en sensibilisant nos habitants et le personnel communal à la démarche zéro déchet, en mettant en place une éco-team pour des mesures concrètes dans notre administration, etc ...

Je vous remercie de votre attention.